

Arrêté n° 2024-028

Objet : Cessation des fonctions du régisseur et des mandataires suppléants de la régie d'avances Piscine n°50001

**Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Vu la délibération n° 2017-107 en date du 18 mai 2017 mettant en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu les délibérations n° 2017-166 en date du 28 septembre 2017 et n° 2018-180 en date du 27 septembre 2018 modifiant et complétant les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la décision n°2024-070 en date du 26 juin 2024 clôturant la régie d'avances piscine ;

Vu l'arrêté n°2020-008 en date du 13 mars 2020 portant nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants ;

Considérant la nécessité de mettre fin aux fonctions du régisseur titulaire et des mandataires suppléants compte tenu de la clôture de la régie d'avances piscine ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 juin 2024 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'arrêté portant nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants n°2020-008 en date du 13 mars 2020 est abrogé compte tenu de la clôture de la régie d'avances piscine.

Fait à Fontainebleau, le 26 juin 2024

Le Président,  
  
Pascal GOUHOURY  


02 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le

Date de mise en ligne le 02 JUIL. 2024

Notification le 02 JUIL. 2024

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

pour en savoir plus sur le  
077-200072346-20240702-2024-028-AR  
Date de réception en préfecture : 02/07/2024